Drouet (Ch. Fr.)
F Fc. 2. H 028. 1.
Case
FRC
1795

NOTE

SUR

LES ÉVÉNEMENS

DE LA JOURNÉE DU 20 JUIN 1792.

THE NEWBERRY
LIBRARY

NOTE

SUR

LES ÉVÉNEMENS

DE LA JOURNÉE DU 20 JUIN 1792,

Par CHARLES-FRANÇOIS DROUET,

Ancien Plumassier-Fleuriste, rue Saint-Denis, n° 44 (à côté de l'ancien Grand-Cerf), Lieutenant de Chasseurs dans la Garde nationale, Section de Bon-Conseil.

J'ÉTAIS de garde, le 20 juin 1792, aux grands appartemens du Roi. Vers les dix heures et demie du matin se présentèrent, pour entrer dans la cour du Château, quelques individus, porteurs d'un Arbre, et des outils nécessaires pour faire un trou, et le planter. Le Sieur *Bron*, Suisse, s'y opposa, et fit demander l'Officier de garde. Je parus; il me fit part des intentions de ceux qui

se présentaient. Je crus devoir consulter l'Officier supérieur de service. Je le cherchai en vain. En allant et venant, je trouvai le Roi dans la seconde pièce des appartemens. Il était seul. Je lui dis que l'on demandait à planter le *Mai* dans la cour. Le Roi répondit : *Qu'on les laisse entrer, et qu'ils le plantent.* Le Mai planté, les individus qui l'avaient apporté se retirèrent.

Peu après, des personnes qui se disaient être les Députés des Sections de Paris, demandèrent à parler au Roi. Je retournai auprès de Sa Majesté, qui consentit à recevoir la Députation, mais seulement au nombre de cinquante. Ils choisirent entre eux, et entrèrent dans la cour.

Une autre Députation se présenta ensuite, et fut refusée. La masse du peuple augmentait cependant dans le Carrousel. Je remontai auprès de Sa Majesté, à qui je rendis compte de ce que j'avais vu et entendu; et j'ajoutai qu'il paraissait être question d'obtenir la révocation du Véto, et la sanction du décret contre les prêtres insermentés.

Vers ce tems arriva le sieur Joly, canonnier de la Garde nationale de Paris. Il entra

par une petite porte d'un escalier dérobé. Le Roi lui dit : *Que voulez-vous ?* Il répondit : *Sire, je viens pour sauver vos jours.*

Cependant, le peuple arrivait toujours en plus grand nombre ; la porte d'entrée de la cour était forcée, malgré la résistance de la Garde nationale, et plusieurs Grenadiers de cette Garde s'étaient portés dans les appartemens. L'un d'eux dit au Roi : *Sire, n'ayez pas peur.* Le Roi lui dit : *Mettez la main sur ma poitrine, et vous verrez si j'ai peur.*

Je crus alors devoir faire fermer les portes du vestibule et des appartemens, et placer en dedans, en faction, les deux frères Garnerin, Chasseurs de la Compagnie. Je plaçai également deux autres Grenadiers à la porte de l'autre appartement, les nommés Furgault et Emery, tous deux de la rue Saint-Denis et de la Section de Bon-Conseil.

Les portes ne tardèrent pas à être enfoncées par le peuple. Toutes les personnes présentes se rangèrent auprès du Roi, que je tenais par le bras droit, le Grenadier dont j'ai parlé plus haut étant à sa gauche, avec le sieur Joly, de manière que la personne du Roi était couverte.

*

Cependant la foule était telle, que, pendant plus d'une heure, le groupe qui entourait le Roi, et Sa Majesté elle-même, se trouvaient emportés par des mouvemens d'ondulation successifs, tantôt sur un point de la salle, tantôt sur un autre, jusqu'à ce qu'un flot plus violent, et ayant une direction déterminée, nous enleva tous, et nous porta jusque sur l'embrasure de l'une des croisées. En montant sur la croisée, je remarquai un Officier de cavalerie à côté de moi, le sabre à la main, mais placé de manière à me faire craindre que, dans le mouvement, le Roi n'en fût atteint. Je lui dis : *Prenez donc garde, vous avez manqué plonger votre sabre dans la cuisse du Roi.* Il baissa son arme, coupa ma botte, et m'ouvrit la partie supérieure du pied. Je vis aussi, à la gauche de Sa Majesté, M. Acloque, l'un des Chefs de division, et M. le Maréchal de Mouchy, octogénaire.

Le peuple continuait à crier, en tumulte : *A bas le Véto ! la sanction du décret contre les Prêtres !*

Au milieu de ce bruit, un homme, les manches retroussées et les bras nus, dirigea vers le Roi une longue pique, surmontée

d'un bonnet rouge, et cette arme paraissait menacer la personne de Sa Majesté. Je la détournai plusieurs fois avec mon sabre. Les personnes qui entouraient le Roi lui conseillèrent de placer le bonnet sur sa tête, pour satisfaire le peuple, et calmer son effervescence; je saisis aussitôt la pique, j'en arrachai le bonnet rouge, et le présentai à Sa Majesté, qui s'en couvrit. A l'instant, les cris de *Vive le Roi!* succédèrent aux cris de révolte, et Sa Majesté promit de sanctionner le décret.

Quelque tems après, le Roi, que l'excessive chaleur et la poussière étouffaient, demanda que quelqu'un de sa Maison lui apportât un rafraîchissement, s'il était possible. Un homme du peuple ne tarda pas à se faire jour dans la foule, et présenta une bouteille de vin pour Sa Majesté. Je saisis cette bouteille, qui pouvait être suspecte. Je goûtai le vin dans le creux de ma main, que j'avais essuyée; et je dis à Sa Majesté que le vin était sincère et pouvait être bu. Le Roi, plein de confiance dans mes paroles, but alors devant tout le peuple, qui parut voir cette condescendance avec plaisir.

Entre quatre et cinq heures de l'après-

midi, le Maire de Paris, Péthion, se présenta, accompagné du sieur Sergent, et d'autres employés au département. Le Maire dit au Roi qu'il ignorait ce rassemblement; qu'étant à dîner, il en avait été informé, et qu'il s'était empressé de se rendre au Château. Il harangua ensuite le peuple, monté sur une chaise, et eut beaucoup de peine à se faire entendre.

Le Procureur de la Commune, Manuel, parla ensuite; puis, une Députation de l'Assemblée législative s'introduisit.

Bientôt, le peuple défila le long des appartemens, avec de l'artillerie. Ces événemens remplirent la soirée, jusqu'à sept heures; et ce ne fut qu'alors que le Roi put rentrer dans sa chambre à coucher, où se trouva toute sa Famille : la Reine, Monseigneur le Dauphin; Madame, Madame Elisabeth, et quelques autres personnes.

Cette réunion donna lieu à une scène très-attendrissante. Le Roi daigna présenter toutes les personnes qui étaient demeurées constamment auprès lui. La Famille Royale leur donna des témoignages de sa vive satisfaction et des assurances de sa reconnaissance sans bornes.

Le Roi voulut bien faire une mention particulière de moi, en disant : *Voilà l'Officier qui a été blessé à côté de moi, sans se plaindre, et en défendant son Roi;* et ajouta ensuite, en me prenant la main : *Je ne vous oublierai pas.* Puis, il dit à ses enfans : *Mes enfans, vous m'entendez; je serai reconnaissant envers les personnes qui m'entourent aujourd'hui.*

Le Médecin de la Reine, qui était présent, m'offrit de me panser lui-même. Je le remerciai, en lui disant que j'allais m'adresser au Chirurgien-major des Gardes-Suisses, M. Lacaze, qui était resté au corps-de-garde, et qui est aujourd'hui Chirurgien en chef de l'Hospice Beaujon, et je me retirai.

Le lendemain 21, M. Viguier, aujourd'hui Juge du Tribunal de première instance à Paris, et alors, Conseiller du département, fut chargé de constater l'état des lieux et les délits commis. Il reçut ma déclaration sur les événemens de la veille; son procès-verbal doit exister encore aux archives du département.

Les faits que j'ai détaillés ci-dessus peuvent encore être attestés par des témoins oculaires. Je cite, entre autres, M. le Chirur-

gien-major Lacaze (*des Gardes-Suisses*); M. l'Adjudant du régiment des Gardes-Suisses du Roi; M. Roulin, ancien Officier de la Garde-Suisse, Chevalier de Saint-Louis; les deux frères Garnerin et le sieur Emery, qui furent placés par moi en faction dans les appartemens. Je pourrai, si on l'exige, en désigner plusieurs autres; et M. Hue me permettra de consigner, en cet écrit, qu'il m'a reconnu facilement, malgré un intervalle de vingt-cinq années, lorsqu'après la publication de ses Mémoires, j'ai eu l'honneur de lui faire ma visite au Château.

C. F. DROUET, *de Paris*,
Officier de la Garde Nationale,
au 20 *juin* 1792.

Je soussigné Chirurgien – major au régiment des Gardes-Suisses du Roi, certifie avoir pansé, au corps-de-garde des Suisses, M. Drouet, lieutenant de la section de Bon-Conseil, qui était de garde au Château des Tuileries, le vingt juin mil sept cent quatre-vingt-douze, pour une blessure très-profonde à la partie inférieure et interne de la jambe droite, blessure qui lui avait été faite avec la pointe d'un sabre, à l'embrasure d'une croisée.

Je fus témoin oculaire du fait, faisant partie du groupe qui entourait Sa Majesté.

LACAZE.

Je soussigné, ancien Adjudant au régiment des Gardes-Suisses du Roi, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, certifie que M. Drouet a été blessé auprès du Roi, le 20 juin 1792, et qu'il est venu se faire panser au corps-de-garde des Suisses, où je me trouvais de service. Paris, le 5 juin 1816.

ROULIN.

J'ai cru devoir joindre ici le passage honorable, me concernant, que tout le monde a lu dans l'ouvrage de M. Hue.

172

Extrait de l'ouvrage de M. HUE, *Officier de la Chambre du Roi, ancien premier Valet-de-Chambre de Louis XVI, ayant pour titre :* DERNIÈRES ANNÉES DU RÈGNE ET DE LA VIE DE LOUIS XVI, *page* 244.

« LA nature de cet ouvrage me prescrit de rapporter » les Anecdoctes qui se lient au sujet que je traite.

» Un Garde National venait d'entrer dans l'appar- » tement. C'était un de ceux qui avaient montré le » plus de zèle à garantir les jours du Roi; en le » voyant ce fut à qui lui adresserait la parole. M. le » Dauphin s'en aperçut : Comment se nomme, me » dit-il, le Garde qui a si bien défendu mon Père? » c'est un nom que je veux savoir, pour ne pas l'ou- » blier. — Monseigneur, lui répondis-je, je ne le sais « pas, mais il serait flatté si vous le lui demandiez vous- » même. Aussitôt M. le Dauphin, me quittant, courut » faire sa question au Garde National : celui-ci refusa » de le satisfaire; le Prince insista, mais ne put rien » obtenir. Alors, abordant ce particulier, je lui de- » mandai son nom : — Je dois le taire, me répondit-il » les larmes aux yeux; il est, malheureusement pour » moi, le même que celui d'un homme exécrable. Ce » généreux Français s'appelait DROUET (1). »

(1) Ce nom était aussi celui du Fanatique qui fit arrêter Louis XVI à Varennes (mais ils n'étaient point parens).

IMPRIMERIE DE LE NORMANT, RUE DE SEINE, N° 8.